



**La valeur des adjectifs
de couleur dans
«Le blé en herbe»⁽¹⁾ de Colette**

**Par: Marwa Omar Amine
Maître de conférence
Université française d'Egypte
(U.F.E.)**

Date received: 20 /12 /2021

Date of acceptance: 8 /1/2022

Résumé

La valeur des adjectifs de couleur dans «Le blé en herbe» de Colette

Cette étude nous a permis de mettre en évidence la grande complexité du système grammatical français, dans le domaine des adjectifs de couleur. Grâce aux différents types d'adjectifs de couleur, nous avons mis en évidence les différences et les similitudes entre chaque catégorie. Par conséquent, la flexion en genre et en nombre, la nominalisation et la position dans les phrases, sont autant de caractéristiques qui varient selon le type d'adjectif étudié. En fait, Colette fait partie de ces écrivains qui ont su utiliser de nombreux adjectifs de couleur. Elle a utilisé avec succès la valeur symbolique des couleurs dans les descriptions des personnages. Elle a utilisé des couleurs primaires pour créer ses propres adjectifs, ce qui a donné à son roman un sens poétique et symbolique.

Mots clés: syntaxe, morphologie, adjectif, couleur, *sémantique*.

ملخص

سمات صفات الألوان في رواية «سنا بل القمح الخضراء» للكاتبة كوليت.

سمحت لنا هذا الدراسة بتسليط الضوء على التعقيد الهائل لنظام النحو الفرنسي في مجال صفات الألوان في قصة «سنا بل القمح الخضراء» للروائية كوليت. بفضل الأمثلة المختلفة تمكنا من إبراز أوجه التشابه والاختلاف بين كل مجموعة. ووفقا لموقع الصفة في الجملة تتطابق الصفة مع الموصوف في الجنس (من حيث التذكير والتأنيث) والعدد (سواء في التثنية أو الجمع أو الافراد) والتسمية. وهي خصائص تختلف وفقا لنوع الصفات التي تمت دراستها. وتعد الروائية هي واحدة من بين الكتاب القلائل عرفت كيف تستثمر صفات الألوان. ولقد نجحت في استخدام القيمة الرمزية للألوان في وصف الشخصيات. كما انها استخدمت الألوان الأساسية لصنع صفات للألوان من خيالها الخاص، مما اعطي لروايتها بعدا شعريا ورمزيا.

الكلمات المفتاحية: التركيب النحوي، الصرف، الصفة، الألوان، الدلالات.

Dans cet article, nous nous proposons d'analyser les adjectifs de couleur et leur valeur symbolique dans *Le blé en herbe* de Colette. Au-delà de son image de romancière au parfum de scandale, l'auteure peut être perçue comme un peintre de la nature. Elle exprime un monde coloré à travers une multitude d'adjectifs de couleur dont certains sont directement issus de son imaginaire. Dans cette œuvre, Colette exploite la valeur symbolique des couleurs aussi bien dans les descriptions que lors des passages narratifs. Elle utilise, en outre, une multitude de nuances qui transporte le lecteur vers une représentation picturale du texte qui évoque la veine impressionniste.

Nous avons constitué le corpus de ces adjectifs et nous les étudierons dans le roman, notamment à l'aide des ouvrages de grammaire et de linguistique. D'abord, nous analyserons ces différentes classes d'adjectifs afin de montrer leur composition et leur emploi. Ensuite, nous expliquerons l'effet de la couleur sur la description du personnage.

Certaines propriétés grammaticales permettent de distinguer deux grandes classes d'adjectifs qualificatifs. La première catégorie est celle des adjectifs de couleur proprement dits, nommés *Adj.C.* et la deuxième, celle des adjectifs de caractérisation générale des couleurs, dits *Adj.C.G.C.* La première catégorie se divise en trois sous-classes:

- Les *Adj.C.* autonomes simples.

- Les *Adj.C.* complexes à premier élément *Adj.C.* autonome simple.
- Les *Adj.C.* formés sur des noms par conversion⁽²⁾.

La deuxième catégorie est consacrée aux adjectifs de caractérisation générale des couleurs, les *Adj.C.G.C.* Ceux-ci sont divisés en deux sous-ensembles:

- Les *Adj.C.G.C.* proprement dits qui ont pour fonction d'indiquer une caractéristique d'une couleur identifiée.
- Les adjectifs dérivés qui sont majoritairement formés par dérivation suffixale.

I- Les adjectifs de couleur proprement dits, nommés *Adj.C.*

I. 1. Les *Adj.C.* autonomes simples:

Ces adjectifs sont utilisés pour identifier une couleur. Ils sont issus du fond ancien de la langue (*à l'instar de bleu, vert, rouge, jaune, etc.*) ou empruntés: c'est les cas d'*incarnat*⁽³⁾ et *indigo*⁽⁴⁾. Et d'autres adjectifs tirent leur origine d'un nom par conversion impropre, mais dont le lien avec ce nom n'est plus perçu ou n'est plus pertinent comme *rose, pourpre, marron, mauve, etc.* Et nous citons quelques exemples:

«Elle a les joues et les mains *noires* de hâle, le cou *blanc* [...]» (Colette, 1994, p. 9).

«Le foulard tordu découvrait ses oreilles *roses* [...]» (Colette, 1994, p. 13).

«Ses joues *brunes, roses* et rondes, sablées de grains *roux* [...]» (Colette, 1994, p. 27).

Comme tous les adjectifs qualificatifs, les *Adj.C.* autonomes simples entrent dans la construction suivante:

Ce N est Adj.C.

Ce pull est (bleu + vert + rouge + blanc + etc.).

Les *Adj.C.* autonomes simples peuvent, également être employés comme épithètes. C'est le cas chez Colette où ces adjectifs sont, principalement, épithètes. Ils se placent, directement, après le nom qu'ils qualifient:

«[...] le cou **blanc** [...]» (Colette, 1994, p. 71).

«[...] les yeux **bleus** [...] son regard **noir**» (Colette, 1994, p. 10).

«[...] la tête **noire** [...] un foulard **bleu**» (Colette, 1994, p. 13).

Dans l'usage standard de la langue, les adjectifs de couleur sont placés après le nom. R. Tomassone (2002, p. 227), leur donne le nom d'«adjectifs classifiants». Ce sont des adjectifs qualificatifs qui découpent des ensembles d'objets, en particulier, les adjectifs de couleur ou de forme. Cependant, la romancière prend, parfois, le contre-exemple de cette propriété de postposition. Colette antépose l'adjectif de couleur pour le mettre en valeur, c'est-à-dire l'adjectif est placé avant le nom:

«*Le soleil de septembre versa une **jaune** lumière [...]*» (Colette, 1994, p. 9).

«Ah! le **noir** bonheur [...]» (Colette, 1994, p. 60).

«Phil se tourna [...] vers une dame tout de **blanc** vêtue [...]» (Colette, 1994, p. 22).

«*Il dépassa une grotte [...] et toucha le fond moelleux du plus **noir** repos [...]*» (Colette, 1994, p. 32).

Mais pour Maingueneau (2007, p. 82), «ces mêmes adjectifs classifiants, normalement postposés perdent leur caractère classifiant lorsqu'ils sont antéposés. Ils sont alors appelés les adjectifs non-classifiants et ils sont épithètes de nature». De telles constructions sont marquées d'un point de vue stylistique, et elles prennent une valeur symbolique. Dans le dernier exemple cité ci-dessus, nous constatons que, l'adjectif de couleur «noir» n'est pas appliqué à un objet matériel, mais à un terme psychologique «repos». L'antéposition de l'adjectif de couleur s'applique à un emploi figuré. A l'inverse, dans tous les cas où les *Adj.C.* sont postposés, ils sont appliqués à des termes qui renvoient à des objets. Dans le roman, l'antéposition donne donc souvent une valeur métaphorique⁽⁵⁾ à la phrase et met en valeur l'univers imagé dans lequel elle évolue.

L'adjectif est un mot dont la forme peut varier en genre et en nombre selon le nom concerné. Cependant, les grammairiens, Grevisse et Goosse (2011) ou Riegel et al. (2009), s'accordent

pour dire que les *Adj.C.* admettent des règles variées. Bien que les noms aient généralement un genre constant, au contraire, les adjectifs présentent des genres variables. Les adjectifs terminés par une voyelle au masculin prennent un (*e*) muet final au féminin. Et les adjectifs terminés par une consonne au masculin prennent un (*e*) final au féminin:

«*Le soleil [...] versa une jaune lumière [...] sur la mer, bleue au loin [...]*» (Colette, 1994, p. 71).

«*Dans l'eau verte, la longue crevette d'agate grise tâtait [...] le bord du havenet*» (Colette, 1994, p. 11).

Nous précisons que l'ajout du (*e*) à l'adjectif de couleur au masculin s'accompagne souvent d'une modification phonique et graphique. L'adjectif «**blanc**» au masculin devient «**blanche**» au féminin, c'est-à-dire la consonne «*c*» devient «*che*»: [c] → [ʃ].

«*[...] des clairières de peau blanche aux tempes*» (Colette, 1994, p. 13).

Certains adjectifs n'ont qu'une seule forme pour le masculin et le féminin. Ce sont des adjectifs qui se terminent par un -e. Ils sont dits épïcènes, c'est-à-dire que leur forme ne varie pas selon le genre, comme *bistre, jaune, mauve, pourpre, rouge et rose*:

«*Il la vit offensée et muette, la traînée pourpre de son sang vif [...]*» (Colette, 1994, p. 86).

L'*Adj.C.* autonome simple obéit, en général, aux règles d'accord habituelles. Il s'accorde avec le nom qui lui est associé. Par conséquent, les adjectifs issus du fond ancien de la langue, comme *blanc*, *bleu*, *blond*, *brun*, *jaune*, *noir*, *rouge* et *vert*, prennent un (s) au pluriel:

«Elle abaissa lentement la poche de filet dans une cavité où l'eau marine immobile, révélait [...] des crabes **noirs** à passepoils **rouges** [...]» (Colette, 1994, p. 10).

«[...] une petite sœur [...] ouvrait des yeux *bleus* [...]» (Colette, 1994, p. 14).

Les *Adj.C.* autonomes simples sont le contraire de la plupart des adjectifs issus de noms par conversion, qui restent invariables. C'est le cas pour l'adjectif «bistre» qui est invariable, c'est-à-dire il ne s'accorde pas au pluriel. Pourtant, Riegel et al. (2009, p. 361) soulignent que «Les adjectifs issus de noms prennent ou non le (s) du pluriel selon leur degré d'adjectivation [...] mais l'usage reste souvent indécis [...]». Quant aux adjectifs *mauve*, *rose* et *pourpre*, ils présentent un accord constant. Ce qui prouve leur intégration à la classe des adjectifs:

«*Vinca* [...] retournait les poches des sweaters usés, pleines de coquillages **roses** [...]» (Colette, 1994, p. 66).

«Mais un creux de dune entre la villa et la mer, empli [...] de chardons des sables, bleus dans leur fleur, *mauves* au long de leur tige méritait de s'appeler «le miroir des yeux de *Vinca*» (Colette, 1994, p. 42).

Mais pour les adjectifs *gris* et *roux*, leur forme au masculin pluriel ne change pas:

«*Ses joues brunes, roses et rondes, sablées de grains **roux** [...] avaient pâli depuis le matin [...]*» (Colette, 1994, p. 27).

«*Il imagina [...] les volets **gris** [...]*» (Colette, 1994, p. 72).

Nous remarquons, également, que l'accord des *Adj.C.* coordonnés dans un même syntagme implique différentes possibilités. Ainsi, Joseph Hanse (1983, p. 40) le définit comme suit: «*une écharpe bleue et grise* est une écharpe qui est à la fois bleue et grise [...], dont les couleurs sont le bleu et le gris». Dans ce dernier cas, nous constatons que *bleu* et *gris* fonctionnent comme un adjectif unique, du type *Adj.C.* complexe à premier élément *Adj.C.* autonome simple. Colette applique la même règle que Hanse, en faisant l'accord par l'ajout d'un «s» aux adjectifs «bleus» et «verts», la jupe a alors des carreaux bleus et des carreaux verts:

«*On savait sa jupe à carreaux **bleus** et **verts** [...]*» (Colette, 1994, p. 9).

Les *Adj.C.* autonomes simples acceptent la nominalisation au masculin par neutralisation du genre. Ils deviennent des adjectifs de couleur *nominalisés*. Dans son roman, la romancière utilise des exemples d'adjectifs de couleur substantivés:

«Son vieux béret poilu ne luttait plus avec le **bleu** de ses yeux [...]» (Colette, 1994, p. 22).

«[...] deux yeux bleus, riches de deux ou trois bleus et d'un peu de **mauve**, ne fleurirent nulle part pour désaltérer les siens [...]» (Colette, 1994, p. 66).

«[...] ses yeux habitués discernèrent [...] le **noir** et l'or assourdi des rideaux» (Colette, 1994, p. 39).

«[...] la robe de crépon bleu, fidèle à la couleur de ses yeux, festonnée de **rose**» (Colette, 1994, p. 57).

Lorsqu'un *Adj.C.* autonome simple tire son origine d'un nom au féminin, la nominalisation au masculin permet d'opposer ce nom à l'adjectif de couleur substantivé. Par conséquent, «la rose» fait référence au nom de la fleur, tandis que «le rose» signifie «un rouge très peu saturé» (Guillemard, 1998, p. 136). En revanche, les *Adj.C.* dérivés par conversion n'acceptent pas cette neutralisation. Car nous ne pouvons pas dire: le fraise, le tomate, le carotte, etc.⁽⁶⁾ Mais, pour la grammaticalité de la phrase, le mot «couleur» doit précéder l'adjectif: *la couleur (fraise + tomate + carotte + etc.)*.

Cette robe est de *couleur fraise*.

Les *Adj.C.* autonomes simples acceptent aussi le phénomène de nominalisation. Celui-ci a pour but de convertir en noms certains adjectifs de couleur. De même, certains verbes issus d'adjectifs de couleur subissent la conversion en nom. Dans son

roman, Colette emploie des énoncés du type:

rouge → *rougeur*

blanchir → *blanchissage*

«*La rougeur monta à sa figure [...]*» (Colette, 1994, p. 73).

«*Elle vaut peut-être encore un blanchissage [...]*» (Colette, 1994, p. 66).

La majeure partie des *Adj.C.* autonomes simples acceptent l'adjonction de spécificateurs directs comme *clair*, *foncé*, *vif*, *sombre*, *pâle* etc. Ce sont des adjectifs de caractérisation générale des couleurs, que nous étudierons en détail un peu plus loin. Et nous citons l'exemple suivant:

«*Et j'ai horreur de ce rocher violacé, sur le fond rouge sombre [...]*» (Colette, 1994, p. 76).

Selon R. Tomassone (2002, p. 187), «quelle que soit sa position dans la phrase, l'adjectif peut être accompagné d'expansions, éléments facultatifs de types divers, avec lesquelles ils constituent le groupe adjectival [...]. Les adjectifs de couleur peuvent avoir comme expansion un autre adjectif, qui fonctionne comme une épithète et peut, à son tour, être expansé: vert, vert cru, vert très cru». Cependant, certains adjectifs de couleur autonomes simples refusent cette adjonction dans la mesure où ils sont déjà porteurs de spécifications inhérentes: c'est-à-dire inséparable. Comme l'explique la séquence suivante qui est inacceptable: Ce

pull est pourpre (clair + foncé + etc.). Par contre, en ajoutant l'adverbe d'intensité «très» avant le spécificateur direct, la séquence précédente devient acceptable: Ce pull est pourpre très (clair + foncé + etc.). Ces spécificateurs directs s'accordent en genre et en nombre avec l'adjectif de couleur qu'ils caractérisent.

Certains *Adj.C.* autonomes simples acceptent la formation d'un inchoatif ou d'un causatif. Dans cette condition, nous parlons de dérivation inchoative. L'inchoatif est un des aspects du verbe et il met l'accent sur ses limites initiales. D'après Riegel et al. (2009, p. 244), le terme de procès est employé «pour caractériser le sémantisme propre à la catégorie verbale, que le verbe exprime une action, un état ou tout autre notion». Le roman nous fournit plusieurs exemples de dérivation inchoative:

Le ciel devient rouge ↔ Le ciel *rougit*

«*Sa lèvre noircissait chaque jour [...]*» (Colette, 1994, p. 69).

«*Elle rougit sous son hâle de vacances [...]*» (Colette, 1994, p. 17).

«*[...] la mer verdissait, rebroussée par le vent frais [...]*» (Colette, 1994, p. 53).

Ainsi, dans la première phrase ci-dessus: «*Sa lèvre noircissait [...]*», nous avons un seul actant «sa lèvre», objet de l'action. Dans ce cas, nous parlons de dérivation inchoative:

Sa lèvre devient noire ↔ sa lèvre *noircissait*.

Et dans l'extrait suivant: «*La congestion passagère noircissait le dessous de ses yeux*» (Colette, 1994, p. 37), nous trouvons deux actants: le sujet agent «la congestion» et l'objet «le dessous de ses yeux». Cette phrase signifie que le dessous de ses yeux est devenu noir à cause de la congestion passagère. Cette forme représente une dérivation causative. Et nous citons un autre exemple de dérivation causative:

«*Il baisa, à travers les paupières que bleuissait la couleur des prunelles, les charmants yeux bleus de sa petite amie [...]*» (Colette, 1994, p. 40).

J.P. Leduc-adine (1980, p. 75) remarque que «les verbes bleuir, blanchir, verdir, noircir, jaunir sont des verbes doubles, puisqu'ils représentent des énoncés de type suivant:

a) devenir bleu/ blanc/ vert...

b) faire que x devienne bleu/ blanc/ vert...».

Dans les extraits précédents, nous remarquons, donc, le caractère double du verbe «noircir». La formation d'un inchoatif ou d'un causatif ne se vérifie que pour la classe d'adjectifs de couleur autonomes simples. Parmi les *Adj.C.* autonomes simples, nous distinguons deux groupes:

I- 1. A. Les *Adj.C.* sémantiquement primitifs:

Ce sous-ensemble d'adjectifs est appelé, aussi, couleur de base. Il est constitué de onze formes mais, nous n'en trouvons que huit dans le roman: *blanc, bleu, gris, jaune, noir, rose, rouge et vert*. Il manque *marron, orange et violet*. Nous trouvons chez M. Pastoureau (2007, p. 138), une explication à la mise à l'écart de certaines couleurs: «(l'orange et le marron) font partie des couleurs les moins aimées dans la société occidentale». Quant au *violet*, le grammairien souligne que c'est une couleur «désagréable à l'œil» (*Ibid.*, p.210). En conséquence, nous comprenons pourquoi Colette, sensible à l'harmonie des couleurs, a préféré ne pas employer ces adjectifs.

Le statut particulier de ces adjectifs sémantiquement primitifs est prouvé par les deux propriétés suivantes, qui les opposent à tous les autres.

- a) Ils ne peuvent en aucun cas figurer **en position sujet dans une** construction du type:

Le Adj.C-n⁽⁷⁾ est un(e) (sorte + genre + espèce) de Adj.C-n.

Nous interpréterons «être une sorte de, une espèce de, un genre de» comme «présenter une certaine ressemblance avec», «avoir une certaine parenté avec», et non comme «être une variété de»:

Le blanc est une sorte de?

Le blanc est une sorte de?

Le bleu est une sorte de? etc.

Les *Adj.C.* sémantiquement primitifs ne sont pas susceptibles d'être définis par un rapprochement avec une autre couleur. Seul «rose» pourrait être une exception, car nous pourrions l'apparenter au rouge, mais à un rouge éclairci. En fait, on peut définir toutes les autres couleurs à partir de la couleur de base. Nous rencontrons des énoncés tels que les suivants:

Le blond est une sorte de jaune.

Le roux est une sorte d'orange.

Le mauve est une sorte de violet. etc.

Colette Guillemard (١٩٩٨) définit les *Adj.C.* sémantiquement primitifs en donnant leur position dans le spectre solaire. Elle indique les objets de la nature qui présentent typiquement ces couleurs. Certains grammairiens insistent aussi sur les symboles culturels auxquels sont associés ces adjectifs. Ceux-ci représentent les trois couleurs primaires: *jaune*, *rouge* et *bleu*. Les trois couleurs dites secondaires sont *l'orange*, *le violet* et *le vert*. L'adjectif *rose* fait une exception dans la mesure où il peut être défini par rapprochement avec une autre couleur (par ex: le rouge). Quant au *blanc*, au *noir* et au *gris*, ils sont situés sur l'axe du clair-obscur.

b) Ces adjectifs de couleur sémantiquement primitifs acceptent la modification par l'adverbe intensif «très». En

ajoutant, l'adverbe d'intensité «très» avant l'adjectif de couleur, la séquence suivante devient acceptable:

Ce pull est **très** (blanc + bleu + gris + rose + etc.).

Par contre, en ajoutant l'adverbe «très» avant les autres adjectifs sémantiquement non primitifs, la phrase suivante, devient inacceptable: Ce pull est **très** (brun + bistre + mauve + pourpre + etc.).

I- 1. B. Les *Adj.C.* sémantiquement non primitifs:

Les adjectifs de ce sous-ensemble sont plus nombreux et moins utilisés que les *Adj.C.* sémantiquement primitifs. Dans son roman, Colette se sert seulement des *Adj.C.* sémantiquement non primitifs comme *blond*, *pourpre*, *brun*, *roux*, *mauve* et *bistre*. Ces adjectifs de couleur ont une sphère d'appartenance unique comme *mauve* et *brun*.

Ainsi, dans *Le dico des mots de la couleur* (Guillemard, 1998), nous trouvons les définitions suivantes: *mauve*, d'une couleur violet très pâle, et *Brun*: marron foncé de couleur sombre entre le roux et le noir. Tandis que d'autres adjectifs de couleur ont une sphère d'appartenance double comme *roux* et *pourpre*. Le roux est une couleur qui se situe entre le brun et l'orange couleur orangée plus ou moins vive. Quant au pourpre c'est un rouge foncé et vif tirant légèrement sur le violet. Ces quelques précisions, faites sur ces *Adj.C.* sémantiquement primitifs et non primitifs, permettent d'approfondir les propriétés des *Adj.C.* présents dans le roman.

I. 2. Les *Adj.C.* complexes à premier élément *Adj.C.* autonome simple:

Ces adjectifs sont des formes complexes c'est-à-dire des binômes, dont le premier élément est un *Adj.C.* autonome simple. Dans la majorité des cas, ces adjectifs sont des *Adj.C.* sémantiquement primitif. Dans notre roman, les premiers éléments sont les suivants: *bleu, brun, blanc et rose*. Le second élément n'est pas un spécificateur direct tel que *pâle, foncé, clair etc.* ni **un** des autres adjectifs de caractérisation générale des couleurs. Le second élément est soit rattaché au premier par la préposition «*de*», soit directement relié à lui. Le premier élément a généralement un caractère générique et le second un caractère spécifique. Mais ce n'est pas le cas **pour** des formes telles que *brun-roux, brun-rosé* etc. Car **le brun-roux, le brun-rosé sont** des variétés de brun; mais ce sont avant tout des **couleurs** intermédiaires **entre le brun et le roux, le brun et le rose**. De ce point de vue, **les deux adjectifs sont donc sur le même plan**. Nous remarquons que parmi les adjectifs **sémantiquement** primitifs, **certaines** formes sont plus productives **que** d'autres et **nous** allons étudier **l'ensemble des formes présentes** en prenant pour base **les formes longues**.

a) Le premier élément est suivi obligatoirement ou facultativement de la préposition «*de*». En même temps, ce premier élément n'est pas effaçable. Cette forme semble malgré tout caractéristique de ce sous-ensemble. Dans les deux exemples suivants, les formes «bleu de flamme» et «bleu-noir

d'hirondelle», ne peuvent être abrégée ni par l'effacement de l'élément initial ni par celui de la préposition «de»:

«*Ses deux panneaux de cheveux [...] ne laissaient place qu'à [...] ses deux yeux d'un bleu de flamme*» (Colette, 1994, p. 80).

«*La mer déserte, d'un bleu-noir d'hirondelle, dormait [...]*» (Colette, 1994, p. 57).

Dans le premier exemple l'adjectif «bleu» est substantivé. L'élément complément «flamme» n'existe pas en tant qu'adjectif de couleur et n'évoque pas à lui seul une couleur. Nous sommes, donc, en présence d'une expression figée⁽⁸⁾ qui indique une nuance précise de couleur. De plus, dans certains cas, l'élément supplémentaire «flamme» peut être utilisé pour spécifier un autre Adj.C. autonome simple.

Le deuxième exemple présente un caractère particulier. La romancière utilise la forme «bleu-noir d'hirondelle». En effet, elle est composée de deux éléments distincts. Le premier «bleu-noir» est un Adj.C. complexe à premier élément Adj.C. autonome simple qui comprend deux couleurs et le second est un nom «hirondelle». Colette s'est servie d'un objet référent, l'hirondelle, qui à lui seul n'est pas une couleur, pour former l'adjectif de couleur «bleu-noir d'hirondelle». La couleur codifiée «bleu-noir» fait donc référence à celle de l'hirondelle. Et la structure agit comme une expression figée.

b) La préposition «de», qui relie le premier élément au second, est effaçable. Dans le roman, nous citons l'exemple suivant: bleu de pervenche ↔ bleu pervenche.

*«[...] Philippe, s'attachait à cet angle d'œil que le mouvement de la prunelle faisait alternativement **bleu de pervenche** [...]»*
(Colette, 1994, p. 86).

Dans certains cas, les deux formes se disent parallèlement, à l'instar de bleu de pervenche, bleu pervenche. D'après Riegel et al. (2009, p. 549), «comme un état de langue n'est pas toujours entièrement ni immédiatement aboli par celui qui lui succède, il n'est pas rare que coexistent momentanément des formes appartenant à deux systèmes diachroniquement consécutifs». Ce doit être le cas de l'emploi de cette forme ci-dessus. Cette forme issue du fond ancien de la langue est liée à une forme courte qui est obtenue par l'effacement de la préposition «de». Cette disparition de la préposition «de» est due à l'évolution du français. De nos jours, le locuteur moderne emploie la forme «bleu pervenche». Cet effacement de la préposition «de» est favorisé par la fréquence de l'usage, c'est-à-dire par un principe d'économie.

c) **Le premier élément n'est pas suivi de la préposition «de»** et ce premier élément n'est pas effaçable. Les formes ci-dessous ne peuvent se réduire à leur second élément. Car, ce dernier désigne une couleur du même statut que celle qu'indique le premier. Considérons les formes suivantes: «bleu déteint», «rose poussiéreux», «blanc-bleu», «brun rosé» «blanc rosé» et «brun-roux»:

«Le bleu incomparable de ses yeux, sous le foulard **bleu déteint**, emplit Philippe d'une soif d'eau fraîche» (Colette, 1994, p. 54).

«[...] **un rose poussiéreux**, au ras de la mer, remplaçait peu à peu le bleu immuable [...]» (Colette, 1994, p. 22).

En effet, dans des formes telles que «*bleu déteint*» et «*rose poussiéreux*», comme le second élément, un adjectif, n'est pas restreint à la qualification de la couleur en général ou d'une couleur en particulier, le premier élément ne peut pas s'effacer. Aussi l'adjectif «*déteint*», par exemple, peut s'adjoindre à d'autres adjectifs. Dans le cas où le second élément serait un nom celui-ci ne permettrait pas d'évoquer immédiatement une couleur par son référent, le premier élément devient alors indispensable. Dans les trois exemples ci-dessous, les adjectifs tels que «blanc rosé», «blanc-bleu», «brun-roux» et «brun rosé», le second élément ne peut évidemment pas être effacé, car la couleur qu'il spécifie est la même que la couleur désignée par le premier, et que le binôme formé, renvoie à une couleur intermédiaire de celles citées:

«L'ara [...] et son aile doublée d'un plumage **blanc rosé** [...]» (Colette, 1994, p. 41).

«[...] ses bras déliés **d'un brun-roux** [...]» (Colette, 1994, p. 54).

«[...] il sourit à Vinca qui s'interposait, colorée d'or, **de brun rosé**» (Colette, 1994, p. 76).

Pour des formes telles que le «*brun-roux*» et le «*brun rosé*»

sont des variétés de brun. Elles sont avant tout des **couleurs** intermédiaires **entre le brun et le roux**, le brun et le rose. Dans **cette** perspective, **les deux adjectifs sont donc sur le même** plan. Nous pouvons, par exemple, interpréter l'adjectif «brun-roux» de deux manières. Dans le premier cas, l'adjectif «brun-roux» signifie un mélange des deux couleurs. Dans le deuxième cas, il s'agit d'un rapprochement des deux couleurs c'est-à-dire les deux «bras» sont pour une partie «brun» et pour une autre «roux».

A propos du trait d'union, dans la forme *«brun-roux»*, dans le premier exemple cité ci-dessus, la romancière ne respecte pas la règle exigée par la grammaire. En effet, Joseph Hanse (1983, p. 40) souligne qu'il n'y a «pas de trait d'union normalement, même quand les deux adjectifs désignent une couleur composée». Mais l'emploi du trait d'union par Colette prouve qu'elle suppose un figement de ces formes. Quant aux formes *«bleu déteint»* et *«rose poussiéreux»*, elles apparaissent comme de pures créations de l'auteure. En créant de telles formes, la romancière met en évidence le caractère subjectif que peuvent prendre les couleurs. Et elle affirme, également, l'intérêt qu'elle porte aux couleurs qui l'entourent, notamment le bleu. Cette couleur est en effet répétée, 67 fois, sous différentes formes dans le roman.

d) Le premier élément est effaçable de même que la préposition «de». En effet, deux formes de «bleu» existent dans le roman: «bleu azur» et «bleu marine». L'adjectif «bleu azur» est substantivé. Et nous citons les deux exemples suivants.

bleu azur -----> azur

bleu marine -----> marine

«*Tout **azur** avait fui de la mer*», (Colette, 1994)

«*[...] l'eau **marine**, immobile, révélait des algues [...]*» (Colette, 1994, p. 10).

«*Il [...] lécha sur sa main, le sang et l'eau **marine** [...]*» (Colette, 1994, p. 22).

Ces binômes ont pour variante les formes courtes «azur» et «marine», qui sont obtenues par effacement du premier élément. Cet effacement est possible car le second élément est un nom qui évoque, à lui seul, une couleur. Ainsi «marine» est associé, par C. Guillemard (1998, p. 250), à «bleu foncé». De plus, cette possibilité d'effacement est due au fait que le premier élément n'est pas contraint par le deuxième élément: il ne peut commuter avec un autre *Adj.C.* autonome simple. Face à l'adjectif «marine», nous observons une ambiguïté dans les deux dernières phrases. En fait, «marine» peut être soit, un adjectif de couleur, dans ce cas, il signifie «bleu foncé»; soit, c'est un adjectif qualificatif et «marine» signifie qui «vient de la mer». Tous les *Adj.C.* complexes à premier élément *Adj.C.* autonome simple sont invariables en genre et en nombre. Ils peuvent être nominalisés au masculin par neutralisation du genre. D'après Grevisse et Goosse (2011, p. 350), «Si pour désigner la couleur, on emploie un adjectif qualifié par un autre adjectif ou complété par un nom, l'ensemble reste invariable».

A travers ces exemples, nous avons constaté que les formes courtes acceptent la nominalisation. Normalement, les *Adj.C.* complexes à premier élément *Adj.C.* autonome simple n'acceptent pas l'adjonction de spécificateurs directs. D'après Tomassone (2002, p. 251), «les adjectifs de couleur peuvent avoir comme expansion [...] un nom employé comme épithète, qui ne peut recevoir aucune expansion: *vert émeraude, vert jardin*». Cependant, nous avons repéré une exception qui accepte l'ajout d'un spécificateur direct «*pâle*»:

«*Mais ses yeux bruns, trop doux, et leur blanc-bleu pâle, ah!*» (Colette, 1994, p. 84)

I. 3. Les *Adj.C.* formés sur des noms par conversion:

Après avoir examiné, les *Adj.C.* complexes à premier élément *Adj.C.* autonome simple, nous analysons la troisième sous-classe des *Adj.C.* formés sur des noms par conversion. La conversion, autrefois, appelée dérivation impropre, est définie par les grammairiens (Arrive et al., 2005, p. 216) comme «un transfert de classe sans marque morphologique spécifique». Les *Adj.C.* formés sur des noms par conversion constituent une liste ouverte. Il peut s'agir de noms de fleurs, de légumes, d'arbres, de pierres précieuses ou semi-précieuses etc. Ces noms sont susceptibles d'être utilisés pour identifier une couleur. Pour identifier la couleur d'un objet, le locuteur établit une comparaison entre la couleur de cet objet et la couleur du référent de l'un de ces noms.

Nous distinguons ces adjectifs des *Adj.C.* autonomes simples issus de noms (*rose, pourpre, orange, etc.*) qui contrairement aux premiers, sont devenus des homonymes de ces noms. Nous les identifions également des *Adj.C.* complexes à premier élément *Adj.C.* autonome simple. En effet, même si la couleur de certains se rapproche de celle d'un adjectif sémantiquement primitif: la couleur *fraise* pourrait, par exemple, se rapprocher de la couleur *rouge*. Nous ne pouvons pas associer ces formes à un adjectif autonome simple (*rouge fraise* n'existe pas). Ces adjectifs présents dans le roman sont, soit, précédés du nom *couleur*, soit, substantivés. Si les adjectifs de couleur formés sur des noms par conversion ne sont pas substantivés, ils rentrent dans la construction suivante:

Ce N est couleur de N.

Ce pantalon est couleur de (chair + lie + ardoise + etc.).

Nous citons quelques exemples des *Adj.C.* formés par conversion sur des noms simples dans les propositions suivantes:

«[...] *Vinca aux yeux couleur de pluie printanière, répondit qu'elle allait à la pêche*» (Colette, 1994, p. 9).

«*Elle descendit vers les rochers, [...] couleur de terre cuite*» (Colette, 1994, p. 9).

«*Tout le visage, couleur d'ambre clair, souriait [...]*» (Colette, 1994, p. 38).

«*Elle se tut et Philippe aperçut, sous les prunelles bleues, [...] ce reflet satiné, couleur de clair de lune [...].*» (Colette, 1994, p. 78).

«*Phil détacha son regard de la mer, [...] au loin couleur de dos de thon [...].*» (Colette, 1994, p. 61).

La romancière a créé toutes ces structures et la préposition «de» montre bien qu'elle établit une comparaison avec l'objet nommé car celui-ci ne fait pas référence à une couleur codifiée. Dans le dernier exemple, l'écrivain compare la couleur de la mer à celle de «dos de thon». La couleur «dos de thon» ne fait pas référence à une couleur identifiée. En employant cette forme, Colette fait comme si la couleur possède une existence dans la langue.

Selon les règles de grammaire, les *Adj.C.* issus de noms par conversion restent, en principe, invariables en genre et en nombre; car «le nom employé pour désigner une couleur [...] est le complément du mot «couleur» sous-entendu [...]» (Grevisse & Goosse, 2011, p. 350). Ainsi, dans la citation «*La congestion passagère noircissait le dessous de ses yeux [...] et ses deux jambes de bronze*» (Colette, 1994, p. 37), il est sous-entendu «ses deux jambes couleur bronze». Aussi l'adjectif «*bronze*» reste-t-il invariable. Cette phrase peut être reformuler ainsi: «ses deux jambes couleur bronze». Dans ce cas, l'adjectif «*bronze*» reste invariable. La nominalisation au masculin, par neutralisation du genre, est mal acceptée par les adjectifs de couleur formés sur des noms par conversion. Elle dépend, principalement, de la fréquence de leur emploi. Et nous citons quelques exemples dans *Le blé en herbe*:

«Il [...] revit avec surprise le **bronze** de ses jambes» (Colette, 1994, p. 21).

«[...] la longue crevette d'**agate** grise tâtaït [...] le bord du havenet»(Colette, 1994, p. 11).

«Il se tourna vers la terre pour voir [...] l'**or** des ajoncs refleuris [...]» (Colette, 1994, p. 71)

En effet, l'accord de l'adjectif avec le nom est difficile à établir, lorsque nous ajoutons des spécificateurs directs, tels que *clair*, *foncé*, *vif*, *sombre*, *pâle*, *mat*, aux adjectifs de couleur formés sur des noms simples par conversion. Comme le précise les deux exemples suivants:

- *Ce jus est topaze clair.*

- *Ce jus est topaze claire.*

En fait, dans le premier exemple, l'adjectif «clair» se rapporte au nom «jus» donc, il est masculin singulier. Par contre, dans le second exemple, l'adjectif «claire» s'accorde au féminin singulier avec le nom «topaze»⁽⁹⁾. Les deux phrases sont, donc, acceptables et correctes. Le seul exemple que nous rencontrons dans le roman est le suivant: «*Tout le visage, couleur d'ambre clair, souriait [...]*» (Colette, 1994, p. 38). Dans cette phrase, l'accord ne représente pas de problème, car l'adjectif «ambre» est épïcène.

II. Les adjectifs de caractérisation générale des couleurs

Adj.C.G.C.:

Après avoir expliqué la première catégorie des adjectifs qualificatifs avec ses différentes sous-classes, nous examinons à présent la deuxième catégorie des adjectifs qualificatifs. Ces adjectifs sont utilisés pour représenter les couleurs dans des phrases prédicatives adjectivales. Ils accompagnent un nom, qu'il désigne, ou non, une couleur. Dans les deux cas l' *Adj.C.G.C.* est une expansion du nom auquel il se rapporte. Il donne une précision sur sa teinte. Dans le roman, la plupart de ces adjectifs sont postposés:

«[...] *une nappe pâle et restreinte...* » (Colette, 1994, p. 50).

«[...] *des tentures de cretonne claire [...]*» (Colette, 1994, p. 77).

Cependant, nous avons rencontré des exemples où ces adjectifs sont antéposés:

«*Elle [...] rejeta loin d'elle et de Philippe les pâles Ombres, à peine présentes [...]*» (Colette, 1994, p. 35).

Ainsi, l'antéposition de l'adjectif «pâles» accentue la marginalisation des «Ombres», terme employé pour désigner les parents dans le roman. Le reste de la phrase confirme cette hypothèse, avec l'emploi de l'expression «à peine présentes». Nous divisons les *Adj.C.G.C.* en deux classes:

- Les *Adj.C.G.C.* proprement dits.
- Les adjectifs dérivés.

II. A. Les *Adj.C.G.C.* proprement dits:

Parmi ces adjectifs, nous distinguons deux sous-ensembles d'inégale importance. Le premier donne une indication sur la clarté et la saturation. Il regroupe les adjectifs: *clair, foncé, vif, sombre et pâle*. Le second, comprend des adjectifs qui sont chargés de connotations⁽¹⁰⁾ positives ou négatives comme *lumineux, terne, criard, etc.*

II. A. 1. Les adjectifs indiquant la clarté et la saturation:

Ces adjectifs sont cohérents avec leurs noms apparentés en genre et en nombre. Ces *Adj.C.G.C.* ne constituent pas de problème d'accord particulier. Les divers exemples répondent aux règles établies par la grammaire:

«[...] les pattes *sombres* [...] d'un couple de courlis» (Colette, 1994, p. 14).

«[...] la flaque *claire* [...]» (Colette, 1994, p. 12).

Nous constatons que les adjectifs qui indiquent la clarté et les couleurs sombres, peuvent prendre, aussi, un sens métaphorique. L'adjectif «sombre», dans les deux extraits suivants, transmet une connotation négative:

«*Et j'ai horreur de ce rocher violacé, sur le fond rouge sombre [...]*» (Colette, 1994, p. 76).

«*[...] Philippe revêtit en se levant un chandail bleu sombre [...]*» (Colette, 1994, p. 65).

Ces adjectifs acceptent le phénomène de nominalisation qui a pour but de convertir en nom certains adjectifs. Ainsi, Colette emploie des phrases du type:

pâle ----> pâleur

«*Il subit des compliments sur sa pâleur poétique [...]*» (Colette, 1994, p. 55).

«*Il se tut, interrompu de nouveau par la même pâleur [...]*» (Colette, 1994, p. 63).

II. A. 2. Les Adj.C.G.C. chargés de connotations positives ou négatives:

Ces adjectifs restent invariables car ils obéissent à la règle suivante: «Si, pour désigner la couleur, on emploie un adjectif qualifié par un autre adjectif ou complété par un nom, l'ensemble reste invariable [...]» (Grevisse & Goosse, 2011, p. 350). De même, ces adjectifs acceptent la nominalisation par neutralisation du genre. Ainsi chez Colette nous trouvons l'exemple suivant:

«*Un mauvais rêve, riche d'ombre glaciale, de rouge sourd [...]*» (Colette, 1994, p. 41).

II. 2. Les adjectifs dérivés:

D'après Lehmann et Martin-Berthet (1998, p. 131), «la dérivation affixale est le procédé qui consiste à former des mots en assemblant un ou plusieurs affixes». Ici, nous retrouvons différentes sortes de mots qui sont formés par dérivation sur des *Adj.C.* Nous trouvons d'autres adjectifs, des noms et des verbes. Les affixes sont des préfixes et des suffixes, qui sont des signes de dérivation. Un mot construit est un dérivé qui comporte un radical un ou plusieurs affixes. Nous étudions, principalement, les *Adj.C.G.C.* formés par dérivation suffixale sur des *Adj.C.* Nous constatons cependant que certains adjectifs servent à former des paradigmes dérivationnels, c'est-à-dire des ensembles de mots formés sur le même radical. Ces adjectifs ont pour principale fonction d'indiquer la tendance vers une couleur identifiée par un *Adj.C.* C'est le cas par exemple de *gris* et *rouge* puisque nous pouvons observer les dérivés suivants:

gris -----> *grisonnant*,

rouge -----> *rougir* et *rougeoyant*.

Les adjectifs suffixés en -âtre, en -acé et en -é (qui tire vaguement sur la couleur):

«[...] un sarrau **violâtre** décoloré aux épaules» (Colette, 1994, p. 66).

«Et j'ai horreur de ce rocher **violacé** [...]» (Colette, 1994, p. 76).

«[...] *le tourteau rosé*» (Colette, 1994, p. 21).

Dans les extraits ci-dessus, les deux adjectifs suffixés en -âtre, et en -acé nuancent la couleur. Cependant, ils comportent quelques différences: «*Violacé*» se dit d'une couleur qui tire sur le violet» (Guillemard, 1998, p.432). Avec le suffixe **-acé** la couleur est davantage prononcée et il n'a pas la valeur péjorative que peut prendre le suffixe **-âtre**. *Quant au adjectifs suffixés en -é comme rosé*, il signifie «teinté de rose» (*Ibid.*).

Les noms suffixés en -é, en -eux / -euse (qui a la couleur du nom suffixé):

«*Le petit masque mouillé et hâlé* [...]» (Colette, 1994, p. 13).

«[...] *l'étain jaspé du ciel* [...]» (Colette, 1994, p. 25).

«[...] *les yeux éblouis par le ciel laiteux* [...]» (Colette, 1994, p. 21)

«[...] *la route, blanche dans la nuit laiteuse*» (Colette, 1994, p. 49)

Adjectif + suffixe = adjectif verbal:

selon la grammaire «l'adjectif verbal se comporte comme un véritable adjectif» (Riegel et al., 2009, p.340). Nous en rencontrons un énoncé chez Colette:

«*Philippe vit paraître [...] une tête grisonnante [...]*» (Colette, 1994, p. 73)

Adjectif + suffixe (-é ou -i) = participe passé:

Le participe passé employé sans auxiliaire ainsi que l'adjectif verbal s'accordent en genre et en nombre avec le nom qu'ils qualifient, à l'instar des adjectifs qualificatifs. Et nous citons les exemples suivants:

«*[...] ces enfants noircis [...]*» (Colette, 1994, p. 14).

«*[...] ses joues assombries par le fard [...]*» (Colette, 1994, p. 31).

«*[...] le plomb verdi de la mer [...]*» (Colette, 1994, p. 25).

«*Il la vit soudain effrénée, empourprée de courroux*» (Colette, 1994, p. 80).

«*[...] ces baigneurs bariolés [...]*» (Colette, 1994, p. 14).

Comme nous l'avons vu dans les énoncés précédents, les *Adj.C.G.C.* dérivés sont toujours placés après le nom qu'ils

qualifient. Cette position met en évidence leur caractère classifiant et permet de montrer qu'ils indiquent une propriété objective. Les adjectifs de type épïcène, comme ceux suffixés en *-âtre* par exemple, et l'adjectif *violacé* ne portent pas les marques du genre. En revanche, d'autres adjectifs forment leur féminin en ajoutant un (*e*) à la forme du masculin. Les *Adj.C.G.C.* dérivés forment leur pluriel par l'ajout d'un (*s*) final à la forme du masculin ou du féminin singulier.

«[...] *la route, blanche dans la nuit laiteuse* [...]» (Colette, 1994, p. 29)

«[...] *une bouche rougie* [...]» (Colette, 1994, p. 52)

«[...] *les feuilles des trembles argentés* [...]» (Colette, 1994, p. 37)

«[...] *ces enfants noircis* [...]» (Colette, 1994, p. 14)

Les *Adj.C.G.C.* ne sont pas convertibles en noms à la manière des adjectifs de couleur. Les séquences suivantes sont inacceptables. Nous ne pouvons pas dire: *le bleuâtre, le violacé, le argenté, etc.* Par contre, les noms suivants qui sont formés sur des *Adj.C* sont acceptables: *le blanc, le bleu, le noir, etc.*

Par leur richesse, les couleurs ne se limitent pas, seulement, à une fonction descriptive. Elles jouent un rôle symbolique. Vinca est le personnage le plus qualifié par les adjectifs de couleurs. Mais ce sont principalement *le bleu* et *le blanc* qui se distinguent.

Le blanc symbole de «pureté» (Chevalier & Gheerbrant, 1999, p. 125), est utilisé 17 fois pour caractériser Vinca. Cette couleur met, aussi, en évidence sa candeur et son innocence. Cependant, Vinca passe de l'enfance à l'adolescence. Cette transformation se traduit par un changement de couleur. Ainsi, la robe qu'elle porte n'est plus, totalement, blanche. Elle est bordée d'un feston rose. En effet, la couleur «rose» marque la sensualité qui s'affirme chez Vinca.

Quant à la couleur «jaune», elle attribue également un double caractère à Vinca. Tandis que la couleur blanche représente la fragilité de cette jeune fille, le «jaune» lui accorde la force. Pour décrire le corps de Vinca, l'auteure utilise la couleur «brune» qui représente la force et la santé. Le «bleu» est la couleur la plus représentative de Vinca. Cette couleur est employée 65 fois dans le roman et 35 fois pour caractériser Vinca. Colette nous transmet toutes les teintes du bleu en passant du «bleu-violet» à «l'azur pâle». Même, le prénom de Vinca est inspiré par la couleur bleue de ses yeux.

Tout comme Vinca, la couleur «brune» est, fréquemment, employée pour décrire le corps de Phil. En revanche, nous avons vu l'apparition du «noir» chez Phil. Ainsi, ses yeux et ses cheveux sont noirs: «Les yeux *noirs* de Philippe la haïssaient» (Colette, 1994, p. 18), «Elle posa sa main sur les cheveux *noirs* [...]» (Colette, 1994, p. 19). Pour cette raison, l'émergence de la couleur «noire» accorde un certain mystère à ce personnage.

Camille est avec Vinca, le personnage le plus qualifié par la couleur «blanche». Cependant, avec Camille le «blanc» perd sa pureté. En effet, les vêtements «blancs» de Camille évoquent l'austérité: «la dame blanche» et «la dame en blanc». Par ailleurs, Camille est à l'opposé de Vinca. Tandis que les lèvres de celle-ci sont «rouges» naturellement, celles de Camille le sont, grâce au «rouge» à lèvres. La simplicité de Vinca s'oppose à la beauté artificielle de Camille. Ainsi, ses yeux sont rehaussés de «bistre», son visage est «couleur d'ambre clair» et ses cheveux sont «brillants». La couleur «blanche» que porte Camille, lui confère une part de mystère.

Les parents, à l'arrière-plan, sont des «ombres» et leur rôle est secondaire. Ils sont représentés par la couleur «grise» qui signifie qu'ils sont d'une autre génération. Ainsi, les sourcils, les cheveux et les yeux du père de Phil sont «gris». La mère de Vinca a les cheveux «blancs». Cette marginalisation, du monde des adultes, est soulignée par la répétition de l'adjectif «pâle». Les parents sont qualifiés de «pâles Ombres».

Quant à Lisette, elle est l'écho de sa sœur aînée Vinca. Les deux sœurs ont les mêmes yeux «bleus», et les mêmes cheveux «blonds» raides. La ressemblance de Vinca et Lisette est accentuée jusque dans leurs vêtements. Lisette porte du «vert», du «bleu», du «blanc», mais jamais de «rose». L'enfance de Lisette est comparée à un «pigeon blanc» et un «volubilis blanc» (Colette, 1994, p. 84). Cette couleur «blanche» est le symbole de sa jeune innocence.

Dans le roman, l'apparition du garçon messager est brève. Le petit garçon est chargé d'une valeur symbolique. Les deux couleurs utilisées, «roux» et «bleuâtre», soulignent l'image négative de ce personnage. En fait, dans la conscience populaire française, le «roux» est une couleur maléfique car elle «évoque le feu infernal dévorant» (Chevalier & Gheerbrant, 1999, p. 834). Les couleurs du garçon messager lui donnent, donc, une image négative.

Pour conclure, cette étude nous a permis de mettre en évidence la grande complexité du système grammatical français, dans le domaine des adjectifs de couleur. Grâce aux différents types d'adjectifs de couleur, nous avons mis en évidence les différences, les similitudes entre chaque classe d'adjectifs. Ainsi, la flexion en genre et en nombre, la nominalisation, la place dans l'œuvre, sont des propriétés qui varient suivant le type d'adjectifs étudiés. En effet, Colette est l'un de ces écrivains qui a su tirer profit de la multitude des adjectifs de couleur. Elle a utilisé avec succès la valeur symbolique de la couleur dans la description des personnages. Ainsi, elle a utilisé des couleurs primaires pour composer ses propres adjectifs, ce qui a donné une dimension poétique et symbolique à son roman.

Bibliographie

I -Corpus:

- COLETTE, *Le blé en herbe*, Librio, Paris, 1994.

II - Ouvrages sur Colette:

- BRIN Françoise, *Etude sur Colette: Le blé en herbe*, Ellipses, Paris, 1999.

- REBOUR Jean-Paul, *Le blé en herbe de Colette*, Bertrand-Lacoste, Paris, 1995.

III - Ouvrages et articles sur les adjectifs de couleur:

- BRUSATIN Manlio, *Histoire des couleurs*, Flammarion, Paris, 2009.

- DERIBERE Maurice, *La couleur, Que sais-je?*, P.U.F., Paris, 2014.

- ITTEN Johannes, *Art de la couleur: Approche subjective et description objective de l'art*, Dessin et Tolra, Paris, 2004.

- LEDUC-ADINE J-P., «Polysémie des adjectifs de couleur», *Cahiers de lexicologie*, 1980, n° 37, PP.67-90.

IV - Ouvrages et articles de grammaire et de linguistique:

- ARRIVE Michel, GADET Françoise et GALMICHE Michel, *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris, 2005.

- DUBOIS Jean et LAGANE René, *Grammaire*, Larousse, Paris, 2009.

- GREVISSE Maurice et GOOSSE André, *Le bon usage*, Duculot, Paris, 2011.

- LEHMANN A. MARTIN-BERTHET F., *Introduction à la lexicologie*, Dunod, Paris, 1998.

- MAINGUENEAU Dominique, *Syntaxe du Français*, Hachette Education, Paris, 2007.

**La valeur des adjectifs de couleur dans
«Le blé en herbe» de Colette**

- RIEGEL Michel, PELLAT Jean-Christophe et RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*, P.U.F., Paris, 2009.
- TOMASSONE Roberte, *Pour enseigner la grammaire*, Delagrave Pédagogie, Paris, 2002.

V-Dictionnaires:

- CHEVALIER Jean et GHEERBRANT Alain, *Dictionnaire des symboles: mythes, rêves, coutumes, figures, couleurs, nombres*, Laffont, Paris, 1999.
- GUILLEMARD Colette, *Le dico des mots de la couleur, d'abricot à zoulou*, Seuil, Paris, 1998.
- HANSE Joseph, *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Duculot, Paris, 1983.
- PASTOUREAU Michel, *Dictionnaire des couleurs de notre temps, symbolique et société*, Editions Bonneton, Paris, 2007.

Referances:

- (1)- Ce roman, paru en 1923, est une histoire d'amour qui met en scène deux adolescents, Phil et Vinca, amis depuis l'enfance, dont l'amour s'épanouit un été, en Bretagne. Les deux adolescents ont la fragilité du blé en herbe. Ils ont, en même temps, en eux, la force de l'avenir comme le grain futur. Camille Dalleray, «la dame en blanc», jouera le rôle de l'élément perturbateur; celle qui initiera Phil à l'amour charnel. Vinca trahie par Phil, exigera aussi de jouer le rôle d'amante et franchira à son tour «le seuil». La dame en blanc stigmatise un instrument du destin et les adultes hantent le roman en «Ombres» (Colette, 1994).
- (2)- Lorsque la catégorie grammaticale change, nous parlons de conversion.
- (3)- Incarnat: c'est un adjectif d'origine italienne «incarnato», qui veut dire couleur de la chair, d'un rouge clair et vif.
- (4)- Indigo: c'est un mot espagnol, du latin «indicum», qui signifie indien, c'est-à-dire bleu violacé très sombre.
- (5)- Métaphorique: est un procédé de langage qui consiste à employer un terme concret dans un contexte abstrait sans qu'il y ait d'éléments introduisant une comparaison.
- (6)- C'est une séquence inacceptable.
- (7)- *Adj.C-n* = adjectif de couleur nominalisé.
- (8)- Expression figée signifie qu'on ne peut changer aucun des termes et que le sens global ne correspond pas au sens des différents composants.
- (9)- Topaze: nom d'une pierre précieuse d'une couleur jaune vif.
- (10)- Connotation: c'est le sens particulier d'un mot, d'un énoncé qui vient s'ajouter au sens ordinaire selon la situation ou le contexte.